

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la communauté urbaine de Lyon, d'une partie de la propriété des consorts Gondard, située 3, rue de la Galoche à Craponne et nécessaire à la création d'un mail piéton devant relier les rues Jean-Claude Martin et de Verdun.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 240 mètres carrés environ sur laquelle est édif iée une maison d'un niveau sur rez-de-chaussée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ces biens seraient acquis au prix de 450 000 F conforme à l'estimation des services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, divers travaux rendus nécessaires par le recoupement de la propriété en cause, notamment ceux de la démolition totale de la maison, de rétablissement d'une clôture de part et d'autre de la voie ainsi que ceux d'aménagement d'accès et de réinstallation de divers branchements, le tout estimé à 385 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Où i l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer le permis de démolir ainsi que la demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour la reconstruction de la clôture.

3° - La dépense résultant de cette acquisition sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0202.

Les frais d'établissement d'actes notariés, évalués à 10 800 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au titre de l'exercice 2001.

La dépense résultant des travaux sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 231 510 - fonction 824 - opération 0202.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,